



En préambule, SOLIDAIRES et la CGT lisent une déclaration liminaire :

- SOLIDAIRES déplore la baisse du budget national de l'action sociale et les difficultés rencontrées par les petites structures de restauration ;
- CGT dénonce la loi Travail, déplore la baisse du budget et des emplois au sein de notre Ministère, la baisse du budget alloué à l'action sociale et enfin, particulièrement concernant l'instance du CDAS, pointe du doigt quelques dysfonctionnements relatifs au règlement intérieur, et que les sujets évoqués en GT n'y sont pas votés mais préparés en vue du vote en séance plénière.

M GAULLIER répond que la baisse du budget de l'action sociale n'est pas importante en chiffre (70 000 € au niveau national). Il reconnaît les difficultés rencontrées par les petites structures de restauration qui ont déjà été évoquées, mais précise à nouveau que les chèques-restaurant ne sont d'actualité et ne le seront jamais.

En réponse à la CGT, M GAULLIER évoque le maintien du budget de notre C.A.L. pour l'instant. En ce qui concerne , M GAULLIER rétorque que les délais de réalisation des PV ne sont pas dus à un manque d'effectif. Il approuve qu'effectivement les suppléants peuvent être conviés au G.T.

Mme LACHAUD ajoute que le retard de transmission des PV n'est pas de son fait mais de M MAZELLA qui a omis de le transmettre aux O.S. avant de le signer. Par ailleurs, elle déplore le manque de réponse lorsqu'elle sollicite les O.S. pour avis afin de réaliser des actions dans un court délai. Elle confirme qu'il y aura application du règlement intérieur.

## I. APPROBATION DU PV DU CDAS DU 02/02/2016

Le PV est adopté à l'unanimité.

## II. APPROBATION DU PV DU CDAS DU 09/06/2016

En raison, des corrections qui ont été transmises tardivement, pour les causes énoncées ci-dessus, l'approbation de ce PV est reporté au prochain CDAS.

## III. LES MANIFESTATIONS LOCALES

### A) Les actions réalisées depuis le dernier CDAS

| Actions réalisées                                   | Nbre de personnes | Prix par personne | Subvention | Estimé       |
|-----------------------------------------------------|-------------------|-------------------|------------|--------------|
| Grandes eaux nocturnes au Château de Versailles     | 100               | 33,00 €           | 20,00 €    | 2 000,00 €   |
| Sortie au labyrinthe de Sénart                      | 50                | 7,00 €            | 7,00 €     | 350,00 €     |
| Visite aux chandelles au Château de Vaux-Le-Vicomte | 100               | 19,50 €           | 14,00 €    | 1 045,50 € * |

|                                              |            |          |        |                   |
|----------------------------------------------|------------|----------|--------|-------------------|
| Visite guidée au Château de Blandy Les Tours | 50         | 8,00 €   | 8,00 € | 460,00 €          |
| Le séjour en Normandie pour les retraités    | 47         | 263,00 € | QF     | 527,88 €          |
| <b>TOTAL</b>                                 | <b>347</b> |          |        | <b>4 383,38 €</b> |

\* sur les 100 participants, certains ont bénéficié par ailleurs de tarifs réduits ou gratuit.

### **1 – Les Grandes Eaux Nocturnes au Château de Versailles**

Il s'agit d'une action inédite proposée tardivement afin d'utiliser le budget du CAL grâce aux places rétrocédées du spectacle de Noël.

Les agents participants ont été satisfaits.

### **2 – La sortie au Labyrinthe de Sénart**

Action entièrement financée par le CAL.

Afin d'apprécier l'intérêt des agents pour les sorties proposées, la CGT demande s'il y a eu des personnes sur liste d'attente.

Mme LACHAUD répond qu'il y a une liste d'attente sur toutes les actions proposées.

### **3 – La visite aux chandelles au Château de Vaux-Le-Vicomte**

Ont participé 50 actifs et 50 retraités.

La CGT demande une explication sur la baisse du prix car était prévu au départ a somme de 1 400 €. Mme LACHAUD explique qu'il y a eu des gratuités obtenues.

### **4 – L'action de santé publique sur l'hygiène bucco-dentaire à Melun**

Mme LACHAUD rappelle que cette action, intégralement financée par la MGEFI, n'affecte pas le budget de l'action sociale. Elle précise qu'au départ il n'y avait que très peu d'inscrits. Mais grâce à un travail de relance il y a finalement eu 16 participants, ce que M. GAULLIER trouve néanmoins insuffisant.

La CGT explique encore une fois, la faible participation par le lieu de l'action et la difficulté qu'éprouvent les agents à s'absenter de leur service.

### **5 – La visite guidée au Château de Blandy Les Tours**

Intégralement financée par le CAL, cette action a concerné 50 personnes réparties en deux groupes.

La CGT demande une explication sur les 60 € supplémentaires. Réponse de Mme LACHAUD : deux groupes = deux guides.

### **6 – Le séjour en Normandie pour les retraités**

Mme LACHAUD a accompagné le groupe de 47 retraités durant tout le séjour (3 jours et 2 nuits). Elle a pu constater qu'il s'agissait d'un groupe hétérogène par rapport à l'âge et à la santé des participants. Sachant que ce séjour est entièrement organisé par la délégation de l'action sociale, elle évoque la problématique de certaines pathologies (étant précisé que l'état de santé n'est pas pris en considération pour l'attribution des places) et la nécessité de sa présence.

Le coût était de 250 € par personne, partiellement subventionnés en fonction du quotient familial. Seuls 5 couples ont bénéficié de la subvention. Sur un prévisionnel de 600 €, la dépense se monte à 527,88 €.

## **B) Un point d'étape sur les actions en cours**

### **1. Spectacle de Dany Boon (15 octobre 2016)**

Mme LACHAUD annonce que contrairement à ce qu'il était prévu, la délégation de l'action sociale n'a pu acheter que 90 places au lieu des 100 prévues initialement, du fait du grand succès rencontré par ce spectacle. Le prix de la place est de 55 € dont 30 € subventionnés, d'où une dépense de 2 700 €.

Cette action n'est proposée qu'aux actifs et réservée aux couples (pas d'enfant). Environ 25 couples sont sur liste d'attente.

### **2. L'action de santé publique à Noisiel**

Mme LACHAUD informe que l'action a lieu le vendredi 18 novembre 2016 après-midi et qu'il y a à ce jour une quinzaine d'inscrits.

Elle est consciente néanmoins de la réticence des chefs de service à donner une autorisation d'absence un vendredi après-midi mais explique qu'elle est tributaire de l'ENFIP dans le choix des dates.

### **3. Le spectacle de Norman (20 novembre 2010)**

Initialement destinée aux adolescents de 15 à 17 ans, cette action a été élargie aux fratries et aux plus jeunes. Les parents souhaitant accompagner leurs enfants ont la possibilité d'acheter des billets plein tarif, par l'intermédiaire de Mme LACHAUD.

Toutes les places ont été prises et pas de liste d'attente.

### **4. L'arbre de Noël 2016**

Mme LACHAUD rappelle qu'il s'agit du cirque Arlette GRUSS, à 20h un samedi soir.

La séance qui devait être privatisée pour 2 000 personnes ne le sera pas suite à la rétrocession de 400 places, en raison des mouvements des agents et de l'insuffisance des inscriptions.

La CGT demande une explication sur l'évolution du prix unitaire des goûters (passé de 3,36 € à 4,53 €). Mme LACHAUD explique que dorénavant elle doit passer par un marché régional et n'est donc plus libre du choix du prestataire. Elle regrette d'ailleurs, de ne plus rencontrer les prestataires et donc de ne plus voir les échantillons. Mais il s'agit d'un goûter de qualité accompagné d'un jus de fruits bio et d'un petit objet (jeu en bois Mikado cette année).

Par ailleurs, Mme LACHAUD annonce que grâce à la rétrocession des 400 places de cirque, il a été possible d'abonder les chèques-cadeaux qui sont passés de 35 € à 37 €, ainsi que les chèques-culture pour les ados de 15 à 17 ans (avec une incertitude sur leur nombre) de 25 € à 30 €.

La CGT précise qu'il est appréciable que la date limite de validité des chèques-cadeaux et chèques-culture soit lointaine.

A)

En conclusion, le budget de Noël de cette année se décompose de la façon suivante :

|                               |                                        | Prix unité | Nombre | Prévisionnel |
|-------------------------------|----------------------------------------|------------|--------|--------------|
| Spectacle pour les 3 – 14 ans | Cirque ARLETTE GRUSS Samedi 26/11/2016 | 11,00 €    | 1 600  | 17 600,00 €  |
| Goûter                        | Enfants 3 – 14 ans                     | 4,53 €     | 800    | 3 624,00 €   |
| Chèques-cadeaux               |                                        | 37,00 €    | 1 340  | 47 076,21 €  |
| Chèques-culture               |                                        | 30,00 €    | 320    | 9 600,00 €   |
| TOTAL                         |                                        |            |        | 77 900,21 €  |

## B) Le compte-rendu du GT du 13 septembre 2016

### 1. Les actions votées

#### a) Le repas des retraités

Il s'agit d'un déjeuner dansant avec buffet à volonté, qui se déroulera le 12 mars 2017 au « Repère des Pirates ». Comme l'an passé, chaque convive participe à hauteur de 10 €. L'effectif pourra être affiné jusqu'à 48 heures à l'avance. Concernant les difficultés de parking évoqués lors du GT, Mme LACHAUD s'est entendue avec le prestataire : un placement sera réalisé sur le parking. Il y aura également la possibilité de se garer à l'extérieur.

#### b) La sortie au Parc Astérix

Il a été décidé de reconduire la sortie au Parc Astérix en 2017, du fait du grand nombre de personnes sur liste d'attente en 2016 (590 personnes). Cette action aura lieu dans les mêmes conditions, à savoir une participation de 10 € par personne, bien que le prix soit passé de 30 € à 31 € par billet, précise Mme LACHAUD.

Sachant que le prix public est de 34 €, la CGT et SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES insistent sur le fait que le prix n'est pas assez négocié. Mme LACHAUD rétorque que le Parc Astérix n'attend pas après nous et qu'ils sont toujours comblés mais indique qu'elle va néanmoins tenter d'obtenir le même tarif que l'an passé.

Cette sortie concernera à nouveau 300 personnes. La CGT pense que ce nombre est insuffisant au regard de la liste d'attente de 2016. Mme LACHAUD ouvre la possibilité d'augmenter le nombre de participants sous réserve du montant du CAL 2017.

Afin d'éviter les erreurs de l'an passé sur l'octroi des places au Parc Astérix, il est décidé de proposer la sortie à tous les agents mais en précisant que ceux qui ont participé aux sorties à Nigloland, Thoiry et Astérix, ne seront pas prioritaires.

Mme LACHAUD et M. GAULLIER réclament à nouveau les noms des agents qui ont bénéficié par erreur de cette sortie en 2016 alors qu'ils avaient bénéficié d'une sortie en 2015. La CGT s'oppose fermement à donner une liste de noms, et précise qu'en recoupant leurs fichiers, l'action sociale peut parfaitement y parvenir.

Mme LACHAUD ajoute que les Organisations syndicales ont pourtant bien participé à faire une liste des agents inscrits qui n'étaient pas venus au spectacle de Noël 2014. La CGT s'insurge en rappelant qu'elle n'avait pas participé à cette opération à laquelle elle était fortement opposée. Mme LACHAUD le reconnaît et indique que certains lui avaient par ailleurs reproché l'ingérence des organisations syndicales dans l'action sociale. SOLIDAIRES, ayant participé à ce projet, se défend de toute ingérence.

M. GAULLIER propose de soumettre le courriel de proposition de sortie au Parc Astérix aux Organisations Syndicales avant diffusion à tous les agents, ce qui est accepté.

### **c) Les châteaux de Chantilly et Breteuil**

Il est décidé que ces deux sorties seront proposées dans le même courriel, en indiquant que les agents ayant participé aux sorties aux châteaux de Versailles ou de Vaux-Le-Vicomte en 2016 ne seront pas retenus.

Chaque sortie concernera 50 personnes :

- ✓ Château de Chantilly : journée entière avec visite complète du château et de ses jardins puis le spectacle équestre en fin de journée. Coût 38 € sans repas et 50 € avec repas. Subvention entre 20-25 € par personne en laissant le choix aux agents retenus de prendre le repas ou de pique-niquer.
- ✓ Château de Breteuil : visite complète du château et de ses jardins sans guide, et **contes** pour les enfants. Coût = 14,40 € avec une subvention de 9,40 € par personne.

### **d) Le spectacle de Véronique Dicaire**

Ce spectacle aura lieu de 18 mai 2016 à Dammarie-les-Lys. Il est décidé de le proposer à 100 personnes et uniquement aux couples ou célibataires (pas d'enfant). Le tarif en 1ère catégorie est de 56 €, une subvention de 30 € par personne est retenue.

Les agents ayant assisté au spectacle de Dany Boon en 2016, ne pourront pas en bénéficier.

### **e) Autres sorties**

Une sortie au Vélo-rail de La Ferté-Gaucher et une sortie parisienne pourront éventuellement être envisagées en fonction du CAL.

## **2. L'évaluation des consultations d'avocate**

Lors du groupe de travail, les assistantes sociales avaient formulé leurs craintes par rapport à l'avocate : les agents pouvaient se sentir « forcés » de prendre ses services par la suite.

De là, Mme LACHAUD a envoyé un courriel aux 55 personnes reçues en 2016 par l'avocate. Toutes ont répondu. Il en ressort que tous les agents sont enchantés par la consultation et le professionnalisme de l'intervenante.

## **IV QUESTIONS DIVERSES**

- ✓ La Présidente du Restaurant InterAdministratif de Melun a souhaité intervenir afin de sensibiliser le CDAS aux difficultés rencontrées dans la gestion de cette structure. Elle déplore le manque de candidatures au conseil d'administration, la difficulté pour le secrétaire de se dégager le temps nécessaire malgré son crédit d'heures, une baisse de la fréquentation et la non augmentation des subventions depuis la création du restaurant. Elle juge nécessaire que toutes les administrations se réunissent afin de décider ensemble de l'augmentation des subventions. Elle indique aussi que les statuts et le règlement intérieur doivent être mis à jour.

Elle signale une diminution de la vocation interministérielle du restaurant et de

nombreux retours des rationnaires sur la cherté des repas et le bruit.

La CGT l'interroge sur le prix d'un repas. La Présidente, avec difficulté, que le prix comprend 4,16 € de droit d'entrée permettant de payer le salaire des prestataires de la restauration et deux subventions : 1,22 € pour tous les agents dont l'indice est inférieur à 460 ; 1,11 € de subvention de fonctionnement pour tous. Enfin, elle finit par indiquer un tarif moyen entre 5 et 7 €. Elle annonce que pour relancer la fréquentation, le RIAM va temporairement prendre en charge 1 € de droits d'entrée.

- ✓ SOLIDAIRES met l'accent sur le fait que les agents sinistrés de Nemours ne doivent pas rencontrer de difficulté pour obtenir des jours d'autorisation d'absence. M. GAULLIER indique qu'à sa connaissance, les chefs de service accordent les autorisations d'absence nécessaires sans problème.
- ✓ La CGT demande s'il y aura un nouveau groupe de travail concernant exclusivement le Noël 2017. Mme LACHAUD informe qu'il ne sera pas réalisable avant la fin de l'année car tous les prestataires sont surchargés, mais cela serait éventuellement possible en janvier 2017.

La date du prochain CDAS n'est pas fixée mais sera certainement en février 2017.

Sur une enveloppe globale de 111 919 €, le reliquat constaté au 3 octobre 2016 est de 1 453,41 €.

La séance est levée.

Les représentants CGT FINANCES PUBLIQUES : Patrice BAZIR, Sophie BENCHEIKH, Edith BORUTA, Karen HALBARDIER, Isabelle LOCHOUARN, Denis LOCHOUARN.